

DESCRIPTIF DE LA NOUVELLE OFFRE PREVOYANCE

| | BASE | OPTIONS |
|-------------------------|--|--|
| Décès | <p>Décès PTIA 300% (par défaut)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Doublement du capital décès / PTIA en cas d'accident (sur une base à 300%) • Majoration enfant +100% (dans la limite de 3 enfants) • Double effet 150% • Forfait Obsèques 3 500€ dans la limite des frais réels  | <p>Option capital décès/PTIA toutes causes renforcées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Option +100% • Option +200%  • Option +300% |
| Incapacité | <p>Incapacité 100% du revenu réel dans la limite montant à assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30/30/30 (par défaut) • 30/3/3 • 90/90/90  • 90/30/30  <p>+ Bonus fidélité : Gain d'un jour de franchise maladie par année complète d'adhésion sans sinistre (plafonné à 7 jours, applicable y compris sur la maladie si rachat)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Forfait incapacité : choix d'IJ forfaitaires, exprimées en € et traduites en équivalent €/jour et €/mois (sur la base d'un choix entre 25% ou 50% du revenu réel dans la limite du montant à assurer)  • Incapacité/invalidité en fiscalité non Madelin (accessible uniquement à l'adhésion)  |
| Invalidité | <p>Invalidité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% du revenu réel dans la limite montant à assurer (par défaut) • 80% du revenu réel dans la limite montant à assurer • 50% du revenu réel dans la limite montant à assurer | <ul style="list-style-type: none"> • Invalidité/incapacité en fiscalité non Madelin (accessible uniquement à l'adhésion)  |
| Rentes | | <ul style="list-style-type: none"> • Allocation Rente Ayants-Droit : rente répartie par parts égales entre les ayants-droit, accessible de 0.1 à 6 PASS : <ul style="list-style-type: none"> • 500€/mois • 1000€/mois • 2000€/mois • 3000€/mois • Une rente éducation au choix, accessible de 1.6 PASS à 6 PASS : <ul style="list-style-type: none"> - 8% / 12% du montant à assurer - 15% / 20% / 25% du montant à assurer • Une rente de conjoint viagère linéaire égale à 15% du montant à assurer accessible de 1.6 PASS à 6 PASS |
| Renfort Maladies | | <ul style="list-style-type: none"> • Rachat Affections Dorso Lombaires : Prise en charge d'un arrêt de travail d'origine dorso-lombaire aux termes de la franchise. Sans condition d'hospitalisation, d'intervention chirurgicale ou examen radiologique. • Maladies redoutées : en cas de survenance d'une « maladie redoutée » un capital est versé à l'assuré.  <ul style="list-style-type: none"> - 25% du montant à assurer - 50% du montant à assurer - 75% du montant à assurer |

| | | |
|--|---|---|
| Exonération des cotisations | | <ul style="list-style-type: none"> • Exonération des cotisations en incapacité et invalidité en cas d'arrêt de travail |
| Frais généraux permanents | | <p>Couverture des frais liés à l'activité de l'entreprise jusqu'à 4 PASS en cas d'arrêt de travail du chef d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une franchise de 30 jours en cas d'incapacité avec la possibilité de souscrire une option de rachat à 3 jours en cas d'accident ou d'hospitalisation * • Pas de formalités médicales supplémentaires si l'option est choisie dans la Gamme prévoyance à condition que le cumul ne dépasse pas les 1.5 PASS <p>Protecfi soumis à sélection médicale dès lors qu'il est souscrit seul ou que le cumul de PASS (Base + Protecfi) dépasse les 1.5 PASS</p> |
| Avantages à la main du courtier | <p>Réduction Jeunes entrepreneurs (jusqu'à 30 ans inclus) à la main du courtier :</p> <p>-30% de réduction à l'adhésion, puis une réduction dégressive les années suivantes (-30% la 1^{ère} année / -20% la 2^{ème} année / -10% la 3^{ème} année)</p> | |

Document à caractère non contractuel

ENTORIA – 166 rue Jules Guesde – 92300 LEVALLOIS-PERRET – SAS au capital de 2 000 000 € - SIREN 804 125 391 – N°ORIAS : 19 005 943

Sous le contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest, CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09 -

www.acpr.banque-france.fr Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes au code des assurances